

## Résumé

Le parlement, qui est le principal outil de contrôle démocratique, joue plusieurs rôles dans le processus budgétaire annuel :

- il représente les intérêts du citoyen, par exemple en conseillant le gouvernement à partir des audiences prébudgétaires conduites par le Comité des finances;
- il octroie au gouvernement des moyens d'actions, notamment grâce au débat sur le budget et à l'examen des crédits budgétaires par ses comités permanents; et
- il examine les résultats obtenus par le gouvernement, notamment grâce aux travaux du Comité des comptes publics et du Bureau du vérificateur général.

Ce texte décrit la façon dont le parlement s'acquitte de chacune de ces trois fonctions. Il résume les constats tirés de l'examen de tous les rapports des comités de la Chambre des communes déposés en 2001 ainsi que les opinions exprimées par certains membres de ces comités. Les constats sont agencés selon un certain nombre d'indicateurs de rendement. Les coefficients — 5 étant le meilleur résultat et 1 le moins bon — donnent une idée générale des points forts et des points faibles de l'intervention du parlement dans le processus budgétaire.

### Intervention du parlement dans le processus budgétaire : survol comparatif

Rôle	Indicateur de rendement	Coefficient (1-5)
<b>Représenter les intérêts des citoyens</b>	Faire participer les Canadiens à la définition des priorités en matière de politique	3
	Délibération et synthèse	2
	Visibilité des différences	4
	Pertinence des études des comités relativement aux enjeux budgétaires	2
	Corrélation entre les études des comités	3
<b>Octroyer des moyens d'action au gouvernement</b>	Pouvoir budgétaire d'ensemble	5
	Cadre de contrôle des programmes	2
	Transparence des modes d'examen des crédits	1
<b>Examiner les résultats</b>	Efficacité d'ensemble du budget	5
	Efficacité de la gestion	4
	Établissement des programmes et politiques	1

À la lumière de cet examen, on peut conclure que trois secteurs importants devront faire l'objet d'une attention particulière :

- a) Améliorer l'efficacité de l'évaluation de programme effectuée par les comités d'étude qui visent à influencer les décisions budgétaires;
- b) Rendre plus compréhensible le cadre de contrôle financier pour l'étude des crédits afin que les députés sachent sur quoi ils sont appelés à voter; et
- c) Améliorer la participation des citoyens en ce qui concerne les budgets et les programmes.

Cette étude avance également que les comités parlementaires devraient procéder à un examen critique de leurs fonctions et de leurs objectifs de manière à avoir l'assurance que le temps et les ressources considérables ainsi investis sont aussi productifs que possible pour le parlement et pour les Canadiens. Un bon point de départ consisterait à produire des rapports périodiques sur leurs propres résultats.